REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le vingt cinq Septembre 2008 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur RELIER, sur convocation du 19 Septembre 2008.

Etaient Présents : Messieurs RELIER, BOUFFINIER, CLER, LEBEAU, BARLY, BRASSEUR, MARTIN, SIRE, CHAPLAIN , PICHOT Mesdames BOURGEOIS, DOUBLET, MURET et THOUMIRE.
Absent Excusé : Monsieur BONNARD.
Secrétaire : Monsieur CLER

Lecture est faite du compte rendu du 27 Juin 2008 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

1 - COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

Commission Sécurité

Monsieur LEBEAU rapporte les travaux de la commission de sécurité en matière de signalisation en agglomération. Diverses mesures (zone 30 km/h entre et aux abords des Ecoles, déplacement du panneau « Rouvres » à l'entrée par la route d'Anet, signalisations diverses,…) seront débattues avec la DDE dans les prochaines semaines.

SIRP

Monsieur CLER fait part au conseil du projet d'intégration dans le SIRP de la Commune de Saint Ouen Marchefroy à échéance de 1 ou 2 ans. Il fait part des implications principales et, en particulier,de la probable nécessité de créer une cantine à Rouvres. Avant toute décision, l'étude financière et ses impacts sur le budget du SIRP et par conséquence des Communes membres sera réalisée pour la fin 2008.

Commission des Finances

Monsieur le Maire fait part de l'analyse financière réalisée par la Perception d'Anet pour l'exercice 2007 :

Monsieur le Percepteur d'Anet considère que la Commune a eu une très bonne maîtrise des charges, dispose d'une capacité d'autofinancement correcte, a eu en 2007 un très bon niveau de réalisations, et que l'endettement de la Commune est tout à fait raisonnable (sensiblement inférieur à la moyenne des Communes de même importance).

Par contre, le fonds de roulement à 36 000 € fin 2007 est insuffisant (contrepartie du haut niveau de réalisation en 2007, en particulier l'achat des murs du restaurant) et les dépenses obligatoires (participations aux Syndicats) sont lourdes, mais cette situation tient au fait que le niveau d'implication de la Commune dans l'intercommunalité a toujours été élevé : Regroupement Pédagogique, Syndicat d'Assainissement, Syndicat du Canton d'Anet dont éventuellement Collèges de Bû et Anet, etc…

Monsieur le Maire rappelle que le budget 2008 a été construit en vue de reconstituer le fonds de roulement fin 2008 au niveau de l'objectif habituel (à savoir entre 50 et 75 000 €)

La commission a également fait un point intermédiaire au 31.08.2008 de la situation du compte administratif.

Aucune anomalie particulière n'est à signaler.

Le plan de 5 ans annoncé est en cours de réalisation et sera présenté au Conseil Municipal fin 2008 et au plus tard pour le budget 2009.

DELEGATION AU SICA

Madame BOURGEOIS nous informe qu'il y a cette année au collège d'Anet 490 élèves et 424 au collège de Bû.

A Anet il y a 30 élèves de plus qu'en 2007. 23 élèves par classe.

Il y a essentiellement des demi-pensionnaires.

Taux de réussite au brevet des collèges 86.6 % à Anet et 86 % à Bû.

2 – DECISIONS D'URBANISME

a) Participation voirie et réseaux (PVR)

Vu la réforme de l'urbanisme en particulier en matière de voirie et de réseaux et en particulier de réseaux électriques,

Monsieur le Maire explique les incidences financières que peuvent induire la délivrance de permis d'aménager ou de construire impliquant la construction de voies nouvelles ou l'extension de réseaux électriques ou téléphoniques. (Les réseaux d'eau potable ou d'assainissement sont gérés respectivement par le Syndicat des Eaux et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2°d, L 332-11-1 et L 332-11-2 qui autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement et d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions, il est proposé au Conseil Municipal d'instituer sur l'ensemble du territoire de la commune, dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics (PVR).

Le conseil municipal, après en voir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité des présents.

b) Densité constructible des terrains issus de division

Le Plan d'Occupation des Sols prévoit des surfaces minimales constructibles en fonction des zones du plan.

Monsieur le Maire explique qu'après construction, la division des terrains comprenant la construction n'étant pas soumise à contrôle, il peut en résulter – dans certains cas – une densité d'habitations tout à fait contraire à l'esprit du POS.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis sur la possibilité qui est offerte à la Commune au titre de l'article L 123-1-1 du code de l'urbanisme d'assurer un contrôle raisonnable et d'ailleurs limité dans le temps (10 ans) de la densité constructible des terrains issus de division.

Ce contrôle s'exerce en fonction du coefficient d'occupation des sols applicable au terrain d'origine, et autorise sur le terrain (constructible) restant après division, la construction dans la limite des droits résultant de l'application du COS qui n'ont pas été utilisés pour la première construction réalisée avant division.

Considérant les engagements pris par le Conseil Municipal en matière d'environnement et de qualité de vie,

Considérant qu'une succession de divisions peut entraîner – dans certains cas – un nombre de constructions non compatible avec le principe de la surface minimale constructible et, de ce fait, nuire à l'environnement,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le principe du contrôle de la densité constructible des terrains issus de division.

Monsieur le Maire est chargé d'étudier dans un premier temps les modalités d'application de l'article L 123-1-1 dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols existant.

Parmi les questions diverses d'urbanisme, le Conseil Municipal examine un projet de construction d'une habitation en bois.

Bien que ce matériau ne respecte pas le style du Pays Drouais et du village en particulier, le Conseil Municipal admet que dans un certain environnement, en particulier en bordure de forêt et en limite boisée d'agglomération, ce type de construction est acceptable.

Le Conseil Municipal, sur présentation succincte du Maire, examine également un projet de bâtiment agricole et de chambres d'hôtes en zone NC. Sous réserve d'un strict respect de la destination des locaux, le conseil municipal n'émet pas d'objection.

3 – DEVIS/TRAVAUX

Monsieur BOUFFINIER fait le point des travaux réalisés (rue du Vieux Pressoir, rue des Bulots, porte école, clôture du tennis interdisant l'accès aux voitures …)

Par ailleurs, plusieurs consultations ont été lancées : des devis d'entretien courant et des estimations financières nécessaires à l'établissement du plan de 5 ans.

1 – Amélioration de l'alarme incendie à la salle des fêtes suite à la réunion de la commission de sécurité en présence de Monsieur PICOUT.

L'Entreprise PICOUT propose l'installation de 2 déclencheurs manuels et 2 diffuseurs sonores pour la somme de 1 722.35 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis.

2 – La Commune a reçu un devis de remplacement du portail intérieur de la maison communale. Vu le montant, une consultation élargie sera lancée par Monsieur BOUFFINIER.

3 – Des estimations ont été reçues pour :

- reprise de la toiture de la maison communale.
- travaux de toiture sur préau du restaurant.
- pose de vélux dans la salle des archives et le grenier existant en vue du réaménagement.

L'ensemble de ces estimations seront portées au Plan de 5 ans.

4 – RESTAURANT

La Commune, propriétaire des murs du restaurant « La Pause Café » se propose, avec l'accord du restaurateur, d'acquérir la licence de débit de boissons dont elle deviendrait propriétaire, le restaurateur en étant le gérant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour cette acquisition sur la base d'un montant de 7 000 €.

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la procédure en liaison avec le service des Douanes, la Perception d'Anet et l'Intéressé.

5 – DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire rappelle les études de la commission sécurité sur l'opportunité d'acquérir un défibrillateur automatique pour la Commune.

Il rappelle le décret n° 2007-705 du 4 mai 2007 modifiant le code de la santé et relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins.

Il rappelle que l'implantation extensive de ces appareils dans d'autres pays Européens permet de sauver un nombre significatif d'arrêts cardiaques.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Général soutient ces projets en les subventionnant à hauteur de 50 % du montant HT et en faisant assurer la formation complémentaire gratuitement.

Vu l'avis favorable de la commission sécurité,

Vu le décret n° 2007-705 du 4 mai 2007,

Vu l'aide apportée par le Conseil Général 28,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide l'acquisition d'un défibrillateur automatisé pour un montant d'environ 1 600 €,
- approuve la proposition de la commission d'en faire l'implantation à la salle des fêtes où se tiennent les rassemblements de population les plus importants.
- s'engage à faire former une équipe de personnes spécialement sélectionnées pour leur implication (associations), leur compétence éventuelle, leur proximité et bien sûr leur volontariat.
- charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide de Conseil Général à hauteur de 50 % de l'investissement HT, et de lui demander d'assurer la formation d'une équipe de 12 personnes désignées par la commission.
- charge Monsieur le Maire de consulter les entreprises appropriées et de faire approuver le choix de l'équipement par les membres compétents du corps médical participant ou appuyant la commission dans cette demande, en particulier pour s'assurer des compatibilités avec les équipements des services d'urgence (SAMU, Pompiers).

La décision est prise à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES

- Agenda 21 La Région propose une expertise gratuite des pratiques et besoins de la Commune en matière de développement durable pour le cas où elle souhaiterait s'engager dans une démarche « Agenda 21 » (lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, etc…).

Même si la Commune adhère à cet esprit dans le cadre de ses projets environnementaux, le Conseil Municipal pense que l'engagement dans un programme « Agenda 21 » devrait se faire à l'échelon intercommunal (Communauté de Communes ou Pays Drouais) plutôt qu'au niveau communal.

- Associations

Monsieur RELIER a rencontré la Présidente de Rouvr'et Vous cet été et évoqué les possibilités d'actions communes. Les remarques et suggestions seront transmises à la commission d'animation.

- Personnel technique

a) L'employé communal entré à la Commune comme stagiaire le 05.11.2007, devrait être titularisé au bout d'un an.

Aucune objection n'étant exprimée, Messieurs RELIER et BOUFFINIER rencontreront Monsieur O. JOUVE avant sa titularisation au 5 novembre 2008.

b) **Renouvellement de la convention** de mise à disposition de Madame BAZEMONT auprès du SIRP pour une durée de 10 h 35 par semaine (soit 12 heures par mois en période scolaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement de cette convention à compter du 01.10.2008.

- Vacations cimetière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour que les vacations soient portées à 10 € (contre 8.38 €) par inhumation et soient versées à l'agent communal, pendant toute la durée du mandat.

- Centre de compostage à Oulins

Monsieur le Maire signale qu'il a appris par la presse, l'implantation future d'un centre de compostage sur la Commune de Oulins. Même si les nuisances pour Rouvres sont peu probables, aucune information n'ayant été communiquée à la Commune, Monsieur le Maire se rapprochera de la Commune d'Oulins pour information.

- La Commune de Berchères sur Vesgre a entrepris l'établissement d'un P.L.U.(Plan Local d'Urbanisme). Les Communes limitrophes seront invitées à donner leur avis sur les incidences possibles.

- SITED

Après avoir pris connaissance des modifications des statuts proposées par le SITED, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts (voir en annexe).

Par ailleurs, sur proposition du SITED, le Conseil Municipal approuve l'adhésion des Communes de Acon et de Marcilly la Campagne.

- Remerciements

Monsieur RELIER fait part des remerciements suivants pour le soutien de la Commune.

- la Société de pêche, Monsieur FAILLOT.
- la lutte contre la mucoviscidose, Madame VORIMORE.
- la gymnastique volontaire, Madame DUPONT.
- Rouvr'et Vous, Madame PEROT-BIAS.

Egalement les remerciements de Madame POUSSARD à Madame MURET pour son intervention suite à un problème de déclenchement d'alarme.

- Mobilier de bureau

Monsieur le Maire fait part des aménagements prévus au secrétariat et bureau du Maire conduisant à l'acquisition d'un bureau, de 4 sièges, d'un meuble de classement pour un montant de 1 503.10 € HTVA.

- Arrêté du Maire concernant le dépôt d'objets dangereux sur les trottoirs et accotements en agglomération. Copie de cet arrêté est distribué aux membres du Conseil Municipal.

Il interdit le dépôt d'objets dangereux (pierres, piquets,…) sur les accotements des voies publiques pouvant entraîner un risque pour les piétons ou les véhicules en particulier les 2 roues.

- **Réclamations**

Monsieur B. MURET s'est plaint auprès de Monsieur RELIER suite à la détérioration de cultures par des motos de cross.

Bien que rien ne prouve qu'il s'agisse de membres du Club de Moto - Cross, Monsieur RELIER contactera Monsieur GALLE, Président du Club pour repréciser les règles strictes de circulation des motos et d'exploitation du terrain de moto-cross.

TOUR DE TABLE

Monsieur CLER rappelle que le spectacle de Noël aura lieu le vendredi 5 Décembre 2008 à 19 heures 30.

Il signale que la Commune de Berchères a aménagé sa salle pour des projections cinématographique et demande si Rouvres est intéressé. Le message sera passé aux Associations.

Monsieur SIRE ainsi que plusieurs autres conseillers souhaiteraient que les conseils soient plus courts.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pas d'usage de réunir le Conseil en séance ordinaire durant l'été mais est tout à fait d'accord pour augmenter la fréquence des réunions.

Monsieur CHAPLAIN communique à la commission sécurité des éléments chiffrés pour le balisage éventuel des entreprises.

Monsieur PICHOT signale que des ardoises manquent au lavoir de la Cornette. La commission des travaux verra ce qui peut être fait en fonction de la nature des « ardoises ».

Il signale également de l'herbe à couper aux alentours du lavoir et une travée de la passerelle mal fixée.

Madame MURET qui a participé à la journée du patrimoine avec Monsieur LEBEAU signale que 19 personnes ont visité l'Eglise. Le Conseil Municipal remercie Monsieur Guy VIEL qui a guidé les visites toute l'après-midi du dimanche.

Monsieur BOUFFINIER signale que la mise en place de l'éclairage public à la Ronce sera légèrement retardée à fin octobre.

Il signale également que l'entretien autour du lavoir des Fontaines, confié à une entreprise devra être revu en particulier à l'arrière du lavoir sur la parcelle communale.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.